

LA CHINE ET SES MINORITÉS ETHNIQUES



PEGGY RAPHAËLLE CANTAVE FUYET *

La Chine est un pays multiethnique et multiculturel composé de cinquante-six ethnies, dont cinquante-cinq ethnies minoritaires. L'ethnie majoritaire est l'ethnie Han. Selon le dernier recensement national de 2010, l'ethnie Han représente un peu plus de 91,51 % de la population (1,22 milliard de personnes), soit une augmentation de 5,74 % par rapport au recensement national effectué en 2000¹. La plupart des Han parlent le mandarin (« putonghua », qui veut dire « langue commune ») et souvent également un ou plusieurs dialectes régionaux. Selon le dernier recensement national de 2010, les ethnies minoritaires représentent 8,49 % de la population (113,79 millions de personnes), soit une augmentation de 6,92 % par rapport au recensement national effectué en 2000². Dix-huit ethnies minoritaires comptent plus d'1 million de personnes. L'ethnie minoritaire Zhuang (la plus nombreuse) compte plus de 16 millions de personnes, alors que l'ethnie minoritaire Luoba (la moins nombreuse) ne compte qu'environ 3 000 personnes³.

* DOCTORANTE À L'INSTITUT DU MARXISME DE RENMIN UNIVERSITY OF CHINA (L'UNIVERSITÉ DU PEUPLE DE CHINE) À PÉKIN.

¹ « Communiqué of the National Bureau of Statistics of People's Republic of China on Major Figures of the 2010 Population Census [1] (No. 1) », *National Bureau of Statistics of China*, 28 avril 2011. En ligne : <http://www.stats.gov.cn/english/NewsEvents/201104/t20110428_26449.html>.

² *Idem*.

³ « Population et ethnies », *Ambassade de la République populaire de Chine en République française*, 9 juin 2011. En ligne : <<http://www.amb-chine.fr/fra/gzzg/t829195.htm>>.

Du fait de l'héritage historique, les minorités ethniques chinoises sont principalement concentrées dans de vastes régions rurales et pauvres (mais riches en ressources naturelles), en particulier dans l'ouest et le centre du pays. Les infrastructures, services sociaux, services médicaux et institutions éducatives y sont moins développés. La plupart des minorités ethniques ont leur propre langue et plus d'une vingtaine d'entre elles ont leur propre écriture. Beaucoup maîtrisent peu ou guère le mandarin.

Une campagne politique et médiatique internationale aux relents de guerre froide⁴ véhicule parfois l'image d'une Chine qui maltraiterait ou isolerait volontairement ses minorités, voire même qui pratiquerait une politique de « génocide culturel » ou d'« assimilation ethnique ». Or, bien que les minorités ethniques chinoises soient souvent confrontées à certaines difficultés spécifiques d'ordre social, économique ou géographique, l'image véhiculée fréquemment en Occident, selon notre expérience sur le terrain, correspond rarement à la réalité.

8

Dès la fondation de la République populaire de Chine en 1949, une politique en faveur des ethnies minoritaires chinoises (inspirée de celle pratiquée auparavant par l'Union soviétique) est instaurée. Celle-ci est renforcée dans les années 1980. Les ethnies minoritaires bénéficient de certains droits spécifiques garantis par la constitution chinoise et par plusieurs lois. Elles sont par exemple exemptées, comme les Tibétains⁵, de la politique de l'enfant unique qui a prévalu de manière variable pour une grande partie de la population jusqu'au changement de la législation en 2016⁶. Les

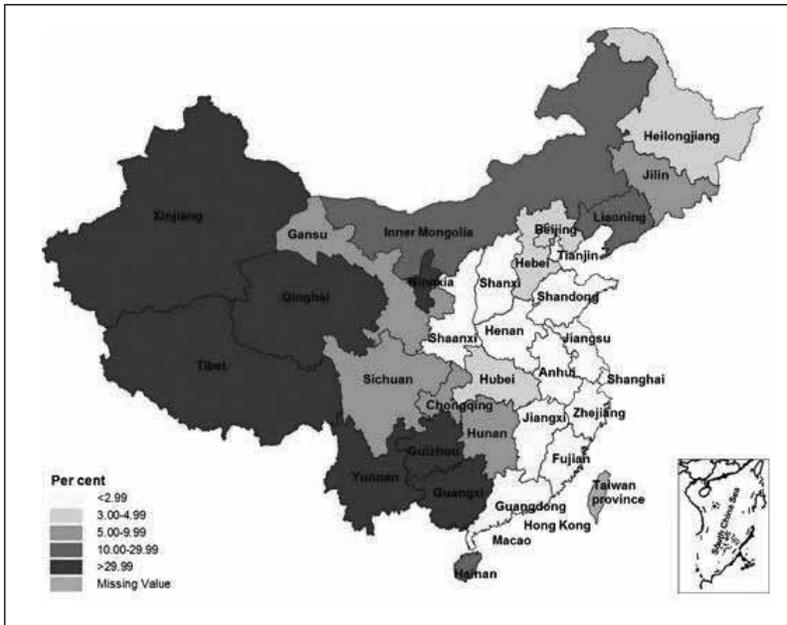
⁴ Andre Vltchek, « Russia and China have to Step UP Ideological War », *New Eastern Outlook*, 13 juin 2016. En ligne : < <http://journal-neo.org/2016/06/13/russia-and-china-have-to-step-up-ideological-war/> >.

⁵ Yan Hao, « Tibetan Population in China : Myths and Facts Re-examined », *Asian Ethnicity*, Vol 1, N° 1, mars 2000, p. 26-29. En ligne : < http://www.boell.de/sites/default/files/assets/boell.de/images/download_de/Link_Yan_Hao.pdf >.

⁶ La politique de contrôle des naissances a toujours été variable selon l'ethnie d'origine, la profession et le lieu d'habitation. Avant 2016, les paysans Han ayant pour premier enfant une fille avaient le droit d'avoir un deuxième enfant sans pénalité financière. Les parents Han étant eux-mêmes enfants uniques avaient le droit d'avoir un deuxième enfant sans pénalité financière. Les couples ayant des origines ethniques minoritaires peuvent, selon leur ethnie, lieu d'habitation et profession, avoir deux, trois, voire quatre enfants. Les ethnies minoritaires habitant dans des campagnes situées dans des régions peu peuplées peuvent avoir jusqu'à quatre enfants. C'est le cas au Tibet où le taux de natalité moyen est de 4 enfants par femme et où la politique est appliquée de

LA CHINE ET SES MINORITÉS ETHNIQUES

Proportion des minorités ethniques chinoises basée sur les données du National Bureau of Statistics of China (recensement de population, République populaire de Chine)



« Figure 1.7 Percentage of ethnic minority groups, 2010 », *Unicef*, 4 février 2015. En ligne : < <http://www.unicef.cn/en/atlas/population/774.html> >.

régions ethniques autonomes bénéficient d'une certaine autonomie de gestion dans des domaines tels que la politique et l'éducation ainsi que de politiques financières favorables.

Nous verrons dans cet article que la politique concernant les minorités ethniques chinoises comprend notamment l'application de mesures compensatoires (« affirmative action ») dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la justice, ainsi qu'une certaine autonomie politique et administrative des régions et zones

façon plus souple. Certaines familles tibétaines ont huit enfants ou plus sans pénalité. Par contre, avant 2016, les fonctionnaires, travailleurs dans les entreprises d'État ou militaires étaient encouragés à n'avoir qu'un enfant s'ils étaient Han ou de se limiter à deux enfants s'ils étaient tibétains. Depuis 2016, la possibilité d'avoir un deuxième enfant s'est généralisée sans condition à tous les Han.

où sont concentrées les ethnies minoritaires. Nous aborderons, avec les cas particuliers du Xinjiang et du Tibet, les mesures garantissant la préservation et la promotion des langues, cultures et religions des minorités ethniques. Enfin, nous donnerons un aperçu des difficultés rencontrées et des débats qui entourent l'application de la politique destinée aux minorités ethniques chinoises.

Mesures compensatoires dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la justice

10 Dans le domaine de l'éducation, l'une des mesures les plus connues et les plus contestées, est l'attribution de points supplémentaires au concours d'entrée à l'université (« gaokao ») aux candidats appartenant à un groupe ethnique minoritaire. En effet, le score demandé pour le « gaokao » est moins élevé lorsqu'il s'agit de candidats reconnus comme appartenant à un groupe ethnique minoritaire. De plus, des quotas leur sont réservés dans les meilleures universités. Il y a également environ une vingtaine d'universités pour les minorités ethniques (dont l'Université centrale des ethnies de Pékin, une des meilleures universités de Chine) qui offrent, entre autres, des programmes adaptés aux besoins des minorités ethniques et régions autonomes. De nombreux étudiants reconnus comme appartenant à un groupe ethnique minoritaire sont boursiers (gratuité des frais de scolarité et petite contribution monétaire pour les frais de subsistance). D'autres mesures ciblant une province en particulier peuvent exister. Par exemple, chaque année, une bourse est accordée aux pensionnaires tibétains⁷ aux origines sociales défavorisées. Par ailleurs, de 2012 à 2015, 7 milliards de yuans (plus de 900 millions d'euros) ont été investis dans la construction de 318 lycées situés dans les districts à fortes minorités ethniques du Tibet⁸.

S'agissant de l'emploi, les minorités ethniques ont priorité sur les Han⁹ lors du recrutement des cadres ou des ouvriers d'entreprises

⁷ Pour diverses raisons, de nombreux élèves chinois sont pensionnaires, parfois dès l'école primaire.

⁸ « La Chine protège les droits des ethnies minoritaires, des femmes, des enfants et des personnes handicapées », *Xinhua*, 14 juin 2016. En ligne : < http://french.xinhuanet.com/2016-06/14/c_135435864.htm >.

⁹ « Loi sur l'autonomie des régions ethniques de la République populaire de Chine (1984) » (article 23), traduction du chinois par Zhou Zhen Hua, révision par Jacques

publiques ou d'établissements publics situés dans une région autonome. Peuvent s'ajouter à cela, selon le cas et le lieu, d'autres mesures ciblées. Par exemple, en 2011, pour faire face au problème du manque d'emplois des jeunes diplômés, le gouvernement provincial du Xinjiang a mis en place une mesure spécifique. Cette mesure consiste à envoyer des étudiants du Xinjiang effectuer des stages et des formations dans des provinces et municipalités du centre et de l'est de la Chine. Cela permet à ces jeunes d'acquérir de l'expérience, d'être plus compétitifs sur le marché du travail et de participer au développement socio-économique de leur province. Entre 2011 et 2013, 22 000 étudiants ont bénéficié gratuitement de cette mesure pour une durée de 18 à 24 mois¹⁰.

Globalement, dans les années 2000, le gouvernement a mis l'accent sur le développement socio-économique de l'Ouest chinois. L'activité économique de la région a été dynamisée notamment par la construction d'infrastructures modernes, l'installation de panneaux solaires et d'éoliennes, la reforestation et des travaux d'irrigation. Entre 2012 et 2015, dans les cinq régions autonomes et dans les provinces où il existe une forte concentration de minorités ethniques, comme le Guizhou, le Yunnan et le Qinghai, le nombre de pauvres est passé de 31,21 millions à 18,13 millions de personnes¹¹. De plus, la « Nouvelle route de la soie » terrestre et maritime qui traversera l'Asie, l'Europe et l'Afrique passera par Urumqi, la capitale du Xinjiang. Cela dynamisera les relations économiques et culturelles du Xinjiang avec le reste de la Chine et avec l'international. Parallèlement, cela permettra de dynamiser les échanges économiques et culturels entre la Chine et le reste du monde, dans une logique de développement inclusif basé sur des rapports « gagnant-gagnant » et de coopération pacifique entre les divers pays participants.

Laloi sur l'autonomie régionale des minorités (1984) déclare que, dans les régions autonomes ethniques, « les autorités enseigneront et encourageront les officiels à apprendre les langues des groupes minoritaires. Les officiels de nationalité Han devront apprendre les

Leclerc. En ligne : < http://www.axl.cefano.ulaval.ca/asia/chine_loi-1984.htm >.

¹⁰ Wang Yin, « Working Away From Home », *Beijing Review*, 31 octobre 2013. En ligne : < http://www.bjreview.com.cn/nation/txt/2013-10/28/content_574725.htm >.

¹¹ « La Chine protège les droits des ethnies minoritaires, des femmes, des enfants et des personnes handicapées », *Xinhua*, 14 juin 2016. En ligne : < http://french.xinhuanet.com/2016-06/14/c_135435864.htm >.

Nouvelle route de la soie terrestre et maritime du 21^e siècle



« The Belt and Road: The Silk Road Economic Belt and the 21st Century Maritime Silk Road », *Xinhua Finance Agency*. En ligne : < <http://en.xfainance.com/html/OBAOR/index.shtml> >.

12 langues des minorités. Les responsables issus des minorités devront parler et écrire le putonghua en même temps que leur propre langue d'origine »¹². Les fonctionnaires d'État qui travaillent dans les zones autonomes et qui maîtrisent plus de deux langues employées par les minorités ethniques locales doivent être récompensés¹³.

Dans le domaine de la justice, dans le cadre d'une procédure judiciaire par exemple, les minorités nationales ont le droit d'employer leur langue à l'oral et à l'écrit. En effet, si l'une des parties ne parle pas la langue (mandarin ou langue minoritaire) communément employée dans la localité où a lieu le procès, le tribunal populaire et les procureurs populaires doivent lui offrir une traduction dans une langue qu'elle maîtrise. Si le procès a lieu dans une zone où les minorités ethniques sont concentrées, l'audience et tous les documents (mise en accusation, jugements, notices) doivent être dans la langue communément utilisée par les habitants¹⁴.

¹² « Sur le "Mémoire" de la clique du dalaï lama (5) », *Quotidien du Peuple*, 24 novembre 2008. En ligne : < <http://french.peopledaily.com.cn/6539517.html> >.

¹³ « Loi sur l'autonomie des régions ethniques de la République populaire de Chine (1984) » (article 49), traduction du chinois par Zhou Zhen Hua, révision par Jacques Leclerc. En ligne : < http://www.axl.cefanelaval.ca/asiel/chinel_loi-1984.htm >.

¹⁴ Chunlin Yao et Ghil'ad Zuckermann, « Language vitality and language identity – which one is more important ? : Tibetan-Chinese bilingual education in Maketang

En plus des diverses mesures citées plus haut, il existe aussi des mesures qui permettent aux zones ethniques d'avoir un contrôle plus direct dans les domaines politique et administratif.

Une certaine autonomie du système politique et administratif

Le système chinois d'autonomie régionale ethnique permet une autonomie territoriale plus ou moins étendue, variable selon la zone, au niveau politique et administratif notamment. Cette autonomie (sorte de décentralisation) existe à trois niveaux : la région (province), la préfecture et le comté ou district. Quarante-quatre ethnies minoritaires disposent d'un territoire autonome, dont cinq régions : la Mongolie intérieure (Mongols), autonome en 1947, le Xinjiang (Ouïghours), autonome en 1955, le Ningxia (Hui), autonome en 1958, le Guangxi (Zhuang), autonome en 1958 et le Tibet (Tibétains), autonome en 1965. En 2007, on comptait 30 préfectures autonomes et 120 districts autonomes¹⁵. Les zones autonomes représentent plus de 60 % de la superficie de la Chine. Les régions autonomes, préfectures autonomes et comtés ou districts autonomes ont leur propre administration, assemblée populaire et gouvernement populaire. Les habitants élisent les députés de l'assemblée populaire locale. Ces derniers élisent des députés qui expriment les revendications de la population locale à l'Assemblée populaire nationale (l'organe suprême du pouvoir d'État). Chaque ethnie minoritaire a des représentants à l'Assemblée populaire nationale. La population participe ponctuellement à des audiences législatives et administratives et à des élections locales. De cette façon, les ethnies minoritaires contribuent à l'élaboration des lois et des politiques locales. Dans les zones autonomes, les politiques concernant la culture, la langue et le développement socio-économique sont conçues en fonction des caractéristiques

13

versus Huazangsi », *Language Problems and Language Planning*, 40, 2, 163-186, janvier 2016. En ligne : < http://www.academia.edu/26351333/Tibetan-Chinese_bilingual_education_in_Maketang_versus_Huazangsi_2016?auto=download&campaign=weekly_digest >.

¹⁵ « Autonomie régionale des ethnies minoritaires en Chine », *Chine-Informations*. En ligne : < http://www.chine-informations.com/guide/autonomie-regionale-des-ethnies-minoritaires-en-chine_2122.html >.

et des besoins des minorités ethniques locales et conformément à la Constitution et aux lois nationales.

Une partie importante des cadres des organes administratifs autonomes sont membres des groupes ethniques de la zone autonome. Les langues employées par ces organes sont celles couramment utilisées par la population locale. Le président ou les vice-présidents du comité permanent de l'Assemblée populaire et le chef de la région autonome, de la préfecture autonome et du comté ou district autonome, doivent faire partie du groupe ethnique exerçant l'autonomie régionale. Les entreprises et les institutions gouvernementales situées dans les zones autonomes doivent donner la priorité aux minorités ethniques locales lors du recrutement de personnel.

En plus des mesures compensatoires citées plus haut, examinons l'application des mesures concernant les langues, cultures et religions des minorités ethniques dans deux provinces autonomes chinoises : le Xinjiang et le Tibet.

14

Préservation et promotion des langues, cultures et religions minoritaires : les cas du Xinjiang et du Tibet

La préservation des langues, cultures et religions minoritaires est un élément fondamental de la politique à l'égard des minorités ethniques de Chine. La Constitution chinoise assure le droit à la préservation, à l'utilisation et au développement des langues minoritaires. Par exemple, une centaine de journaux sont publiés en dix-sept langues minoritaires¹⁶. De plus, lors de réunions importantes comme la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC), les documents et l'interprétation en plusieurs langues ethniques minoritaires sont disponibles. La Constitution assure aussi le respect et la préservation des coutumes et religions pratiquées par les ethnies minoritaires, ainsi que le droit de les réformer, dès lors qu'elles sont respectueuses de la loi.

Langues, cultures et religions

Le Xinjiang représente 1/6 du territoire chinois et partage 5 600 km de frontières avec huit pays : Afghanistan, Pakistan, Inde,

¹⁶ « S'en tenir à l'égalité et l'union entre les ethnies », *Centre d'information Internet de Chine*. En ligne : < <http://french.china.org.cn/fa-book/93.htm> >.

Tadjikistan, Kirghizistan, Kazakhstan, Russie et Mongolie. Le Tibet représente 1/8 du territoire chinois et partage 4 000 km de frontière avec quatre pays : Birmanie, Népal, Bouthan et Inde. Le Xinjiang et le Tibet représentent des régions névralgiques et sensibles pour des raisons politiques, économiques, sociales et géopolitiques. Il en va de la sécurité nationale, de la stabilité des frontières, de l'unité nationale et de l'harmonie sociale. C'est une des raisons pour lesquelles la Chine met l'accent sur le développement socio-économique de l'Ouest chinois.

Les Ouïghours représentent plus de huit millions de personnes. Plus de 90 % des Ouïghours vivent au Xinjiang (plus de 21 millions d'habitants¹⁷) où ils représentent plus de 40 % de la population. Les Ouïghours parlent et écrivent principalement en langue ouïghoure. Mis à part les Ouïghours, principal groupe ethnique du Xinjiang, 46 autres groupes ethniques y vivent dont les Han (la seconde plus importante ethnie représentant 40,1 % de la population, soit un peu plus de 8 millions de personnes¹⁸), les Hui, les Kazakhs, les Kirghiz, les Ouzbeks, les Tadjiks et les Mongols.

Les Tibétains représentent plus de 5 millions de personnes. Un tiers seulement (plus de 2,716 millions¹⁹) des Tibétains vivent au Tibet (plus de 3 millions d'habitants). Les 2/3 se trouvent majoritairement dans les provinces du Qinghai, Yunnan, Sichuan et Gansu. Les Tibétains représentent plus de 90 % de la population du Tibet. Ils parlent et écrivent principalement en langue tibétaine (trois dialectes différents selon la région). Mis à part les Tibétains, principal groupe ethnique du Tibet, d'autres groupes ethniques vivent au Tibet, les Han (245 263 personnes, soit 8,17 % de la population du Tibet²⁰), les Hui, les Luoba, les Menba, les Deng et les Sherpas.

Beaucoup de gens au Xinjiang et au Tibet ne savent pas lire, écrire ou parler le mandarin. C'est un énorme désavantage sur le marché du travail et pour le développement général de l'Ouest chinois. C'est pourquoi le gouvernement chinois a introduit des

15

¹⁷ 6^e recensement national de la population, 2010, région autonome du Xinjiang, *National Bureau of Statistics of China*, 2011. En ligne : < http://www.stats.gov.cn/tjsj/tjgb/rkpcgb/dfrkpcgb/201202/t20120228_30407.html >.

¹⁸ *Idem.*

¹⁹ *Idem.*

²⁰ *Idem.*

mesures visant à développer l'apprentissage du mandarin pour les minorités ethniques du Xinjiang et du Tibet.

En 2004, le mandarin a été introduit comme langue d'enseignement dans les écoles du Xinjiang. Aujourd'hui, beaucoup d'écoles offrent une éducation bilingue (mandarin en plus d'une autre langue pratiquée par la majorité du groupe ethnique minoritaire vivant dans le lieu où se trouve l'école). De 2013 à 2018, le gouvernement provincial du Xinjiang prévoit de dépenser 254 millions de yuans (plus de 33 millions d'euros) pour former en mandarin les enseignants appartenant à un groupe ethnique minoritaire. L'objectif est de résoudre le problème de la pénurie d'enseignants bilingues maîtrisant le mandarin. Ces cinq dernières années, 72 600 enseignants ont été engagés dans le Xinjiang. Parmi eux, 64 400 sont bilingues²¹. En 2016, le gouvernement compte employer plus de 11 000 enseignants supplémentaires provenant de toute la Chine.

16

Au Tibet, toutes les écoles offrent un enseignement bilingue mandarin-tibétain. Par exemple, depuis quelques années, certaines écoles enseignent principalement en mandarin, mais offrent plusieurs cours donnés en tibétain ou offrent des cours de langue tibétaine. De plus, les deux langues sont utilisées pour les documents officiels (décisions, réglementations, circulaires) du gouvernement provincial du Tibet, les lois adoptées par le Congrès du peuple du Tibet et pour les écriteaux des institutions, des écoles, des gares, des aéroports, des magasins, des hôtels et des rues.

Le fait d'avoir un enseignement en mandarin ou partiellement en mandarin sert au « désenclavement linguistique » des minorités ethniques du Xinjiang et du Tibet. Beaucoup ne parlent pas mandarin à la maison et un des seuls lieux où il est possible pour eux de le pratiquer est l'école. Pour ces populations, il est fondamental de pouvoir maîtriser le mandarin afin de communiquer et de travailler avec le reste de la Chine et pour promouvoir le développement économique de leur région. Une enquête de terrain²² menée en

²¹ « Xinjiang to recruit more than 11,000 teachers », *Xinhua*, 25 mai 2016. En ligne : < http://news.xinhuanet.com/english/2016-05/25/c_135388188.htm >.

²² Chunlin Yao et Ghil'ad Zuckermann, « Language vitality and language identity – which one is more important? : Tibetan-Chinese bilingual education in Maketang versus Huazangsi », *Language Problems and Language Planning*, 40, 2, 163-186, janvier 2016. En ligne : < http://www.academia.edu/26351333/Tibetan-Chinese_

2016 par une universitaire chinoise, Chunlin Yao, et un universitaire australien, Ghil'ad Zuckermann, dans les comtés de Maketang et Huazangsi au Tibet montre qu'une majorité de Tibétains interrogés souhaitent que leurs enfants bénéficient d'un enseignement bilingue (mandarin-tibétain) ou trilingue (mandarin-tibétain-anglais) dès l'école primaire. Ils jugent que cela peut les aider à être plus compétitifs dans les domaines de l'éducation et de l'emploi.

Dans les domaines de la culture et de la religion, le gouvernement chinois fait beaucoup d'efforts pour préserver le patrimoine culturel des minorités ethniques.

Au Xinjiang, la musique et les danses folkloriques sont des éléments culturels majeurs. Il y a un important travail de recueil, compilation, traduction, publication et conservation des danses, chansons, mythes et légendes pour préserver le patrimoine culturel des diverses minorités ethniques. Le Xinjiang compte environ 25 000 mosquées. Les principaux festivals des ethnies minoritaires sont considérés comme des jours fériés officiels. Depuis 20 ans, un pèlerinage à La Mecque est régulièrement organisé sous l'égide de l'administration d'État pour les affaires religieuses afin de permettre aux musulmans²³, dont les Ouïghours du Xinjiang, de faire le Hadj²⁴.

Au Tibet, il y a plus de 1 700 monastères et temples préservés et plus de 45 000 moines. Ces dernières années, de nombreux temples et monastères, de nombreuses sculptures et peintures murales ont été réparés ou restaurés. Chaque année, des activités religieuses sont organisées. La musique, les chants et d'autres formes d'art populaire ou religieux du Tibet sont collectés, compilés et conservés. Par exemple, en 2008, un ensemble de 232 volumes du canon bouddhique a été publié en caractères tibétains par le Centre de recherche tibétologique de Chine²⁵. Avant 1950, à l'exception des classiques religieux, le Tibet avait peu de livres en langue tibétaine.

bilingual_education_in_Maketang_versus_Huazangsi_2016_?auto=download & campaign = weekly_digest >.

²³ La Chine compte environ 20 millions de musulmans. Ils vivent principalement au Xinjiang, Ningxia, Gansu et Qinghai.

²⁴ « Les musulmans de Chine arrivent à La Mecque », *ChinaXinjiang*, 10 octobre 2013. En ligne : < http://fr.chinaxinjiang.cn/02/03/201310/t20131010_404252.htm >.

²⁵ « Ethnologue : une image stéréotypée du Tibet bien loin de la réalité (interview) », *Xinhua*, 12 mars 2015. En ligne : < http://french.xinhuanet.com/alaune/2015-03/12/c_134062159.htm >.

Or, aujourd'hui l'on trouve aussi des livres de philosophie, de littérature occidentale et de sciences en tibétain²⁶.

Ces dernières années, l'accent mis par le gouvernement chinois sur le développement socio-économique de l'Ouest a amplifié les critiques des « protecteurs occidentaux des minorités ethniques chinoises » qui confondent « colonisation » et « modernisation ».

Culture et modernisation de l'Ouest

S'agissant du développement de l'Ouest chinois, la propagande antichinoise confond volontairement « modernisation » et « colonisation Han ».

18 Tout d'abord, qu'il y ait de nombreux Han au Xinjiang ou au Tibet n'a rien d'extraordinaire. On ne peut pas empêcher les Han de migrer dans l'ouest de la Chine. Les Han migrent, essentiellement pour le travail, partout en Chine et pas seulement au Xinjiang et au Tibet. De plus, bien que moins visibles (car moins nombreuses), des chinois appartenant à un groupe ethnique minoritaire migrent aussi un peu partout en Chine pour les mêmes raisons. Puisque l'Ouest chinois se développe économiquement, il est normal que beaucoup de Chinois (Han et non-Han) y migrent. Le Xinjiang et le Tibet font partie intégrante de la Chine. S'il s'agissait d'établir une sorte de « colonie intérieure », le gouvernement chinois aurait laissé l'Ouest chinois dans la pauvreté et n'aurait pas mis l'accent sur le développement économique de la région, mais sur l'exploitation de ses matières premières au seul bénéfice des Han. Or, la région s'est beaucoup développée et toutes les ethnies locales ont connu une grande amélioration de leurs conditions de vie.

Ensuite, s'il y avait effectivement un « génocide culturel » des minorités ethniques, comment se fait-il qu'il y ait encore tant de langues minoritaires parlées et écrites en Chine ? Comment se fait-il qu'il y ait tant de mosquées, d'imams et de musulmans, entre autres, au Xinjiang et de temples, de moines, de bouddhistes pratiquants, entre autres, au Tibet ? Pourtant, lorsque la Chine met les danses et chants des minorités ethniques en valeur (lors de l'émission télévisée spéciale du Nouvel An par exemple), les mêmes

²⁶ « Ethnologue : une image stéréotypée du Tibet bien loin de la réalité (interview) », *Xinhua*, 12 mars 2015. En ligne : < http://french.xinhuanet.com/alaune/2015-03/12/c_134062159.htm >.

qui l'accusent de « colonisation culturelle » affirment qu'il s'agit d'une mascarade... En d'autres termes, peu importe ce qu'elle fait, la Chine a tout faux.

Enfin, parallèlement aux critiques de « génocide culturel » ou de « colonisation culturelle », les mêmes parlent souvent d'une « mise à l'écart économique » ou de « colonisation économique » Han. Ces critiques mettent l'accent sur l'écart de développement économique entre les régions où les ethnies minoritaires sont concentrées (le Centre et l'Ouest) et la région côtière de l'Est plus développée. Or, pour lutter contre la pauvreté, il faut que les zones ethniques puissent se développer socio-économiquement. Par exemple, il est impossible que le Xinjiang et le Tibet progressent si l'on ne crée pas les conditions essentielles de leur développement telles que la construction d'infrastructures modernes. Pourtant, les lignes ferroviaires désenclavant le Xinjiang et le Tibet sont considérées par les « protecteurs autoproclamés des minorités ethniques » comme la voie d'une « invasion Han » qui dissoudrait les cultures ouïghoure et tibétaine. Ils s'opposent à la construction d'un train qui facilite les déplacements dans et entre des provinces qui sont grandes comme deux fois la France pour « préserver » les minorités ethniques d'une modernisation qui « détruirait » leur culture. En réalité, ne pas construire les lignes ferroviaires empêcherait les régions de l'Ouest et leurs populations de sortir du sous-développement. C'est ce que souligne l'ethnologue et sinologue allemand Ingo Nentwig²⁷ concernant la ligne ferroviaire qui relie le Tibet à la province voisine du Qinghai (et ainsi au reste de la Chine) : « [...] j'ai trouvé beaucoup de moines tibétains parmi les voyageurs [...] Ce chemin de fer rend vraiment le voyage au Tibet plus facile, et il rend aussi la tâche beaucoup plus facile aux pèlerins tibétains voulant voyager à travers le Tibet »²⁸. En réalité, la modernisation et la préservation des cultures, religions et langues ne sont pas forcément contradictoires et peuvent même être complémentaires, comme l'exemple de Nentwig le démontre. Tout dépend de l'objectif dans lequel cela se fait et de la manière dont

²⁷ Assistant chercheur à l'Institut d'anthropologie sociale et culturelle de l'université de Zurich.

²⁸ « Ethnologue : une image stéréotypée du Tibet bien loin de la réalité (interview) », *Xinhua*, 12 mars 2015. En ligne : < http://french.xinhuanet.com/alaune/2015-03/12/c_134062159.htm >.

cela est fait. D'ailleurs, en plus de mieux intégrer économiquement et « ferroviairement » les régions de l'Ouest au reste de la Chine, le projet de la « Nouvelle route de la soie », qui est graduellement mis en place, va leur permettre de mieux s'intégrer à l'économie mondiale. Cette interaction économique nationale et internationale devrait dynamiser l'économie de cette région.

Chemins de fer en Chine



20

« China Railway Map », *China Discovery*. En ligne : < <http://www.chinadiscovery.com/china-maps/railway-map.html> >.

Les migrants (Han et non-Han) contribuent au développement de l'Ouest en y allant et en y faisant des affaires commerciales, en travaillant dans la construction des infrastructures qui demande une main-d'œuvre qualifiée (qui manque dans les provinces de l'Ouest, car les populations locales vivent principalement d'agriculture et d'élevage) et en y investissant. Migrer dans des provinces de l'Ouest comme le Xinjiang ou le Tibet n'est pas forcément chose facile pour ceux qui viennent d'autres régions chinoises. En effet, ils arrivent dans un territoire gigantesque, semi-désertique et peu peuplé, où le climat est aride, où il faut parfois habiter ou travailler à très haute

altitude et où beaucoup de gens ne parlent pas le mandarin. Les conditions de travail et de vie peuvent être très différentes des leurs et demander une période d'adaptation difficile, surtout lorsqu'on est loin de sa famille. Le manque de main-d'œuvre locale qualifiée (ouvriers, médecins, professeurs, etc.) devrait se réduire dans le futur grâce aux investissements du gouvernement central dans l'éducation, l'emploi et la formation. Cela demande du temps et des ressources humaines suffisantes et motivées pour y contribuer. La question est donc beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Il faut cependant que le gouvernement central chinois veille à mieux répartir les investissements et leurs bénéfices entre les ethnies minoritaires et les Han.

La cohabitation entre diverses ethnies n'est pas toujours simple. En raison de coutumes et de cultures différentes, de langues différentes et de radicalisation religieuse d'une infime partie de la population, les membres de certaines ethnies hésitent à se marier hors de leur communauté ethnique. C'est le cas, par exemple, des Ouïghours. En effet, parmi les 56 ethnies chinoises, les Ouïghours ont le taux de mariage interethnique le plus bas. Seul 1 % des Ouïghours se marient avec d'autres ethnies chinoises (0,6 % d'unions Ouïghour-Han) alors que ce chiffre s'élève à environ 13 % pour l'ethnie Hui qui pratique aussi majoritairement la religion musulmane²⁹. C'est pourquoi, dans le but de favoriser l'unité nationale et l'harmonie sociale, le gouvernement local du comté de Qiemo (Cherchen) au Xinjiang, comté qui dépend de la préfecture autonome mongole de Bayingol (Bayin'gholin), a décidé en août 2014 d'expérimenter une nouvelle politique dans son chef-lieu d'environ 60 000 habitants. Cette politique consistait à favoriser les mariages interethniques en offrant des avantages financiers et sociaux. Ces avantages consistaient en une offre de 10 000 yuans (environ 1 300 euros) par an aux couples interethniques (Han et l'une des 55 ethnies minoritaires) durant cinq ans à partir de l'année de leur mariage, un accès privilégié au logement, à l'éducation, à l'emploi et aux prestations sociales, une exemption de frais de scolarité des enfants du couple mixte jusqu'à l'école secondaire et une bourse annuelle de 5 000 yuans (environ 650 euros) pour ceux d'entre eux qui poursuivraient des

²⁹ « En Chine, le dur défi des Roméo et Juliette du Xinjiang », *La Croix*, 4 juin 2015. En ligne : < <http://www.la-croix.com/Monde/En-Chine-le-dur-defi-des-Romeo-et-Juliette-du-Xinjiang-2015-06-04-1319619> >.

études universitaires, etc. Il y a eu une vague de protestation dans les médias occidentaux qui n'ont pas expliqué qu'il s'agissait d'une expérimentation dans une petite ville et que cette politique n'avait pas été mise en place par le gouvernement central, mais par un gouvernement local qui dispose d'une certaine autonomie, dès lors que cela ne va pas à l'encontre des politiques centrales et des lois nationales. Cette politique consistant à encourager les mariages interethniques dans le comté de Qiemo a été supprimée en 2015, car elle était très contestée en Chine et à Qiemo même³⁰. En effet, certains chercheurs, professeurs et membres des gouvernements locaux du Xinjiang ont considéré que cette politique ne serait pas bénéfique ou n'atteindrait pas le but espéré : l'unité du peuple et l'harmonie sociale. L'un des arguments avancés est que le mariage est une affaire privée dans laquelle aucune politique gouvernementale ne devrait intervenir dès lors que cela ne va pas à l'encontre de la loi. Selon Pan Zhiping, chercheur à l'Académie des sciences sociales du Xinjiang, le mariage mixte ne doit ni être empêché ni encouragé par des moyens politiques et financiers³¹. Selon Li Xiaoxia, professeur à l'Académie des sciences sociales du Xinjiang, cette politique risquait de « renforcer l'identité ethnique et créer une pression sociale sur les familles [métissées] »³².

Bien que la mise en place de la politique expérimentale incitant les mariages interethniques ait été une fausse bonne idée et un échec, elle montre une volonté de chercher à apaiser les tensions interethniques, à permettre une meilleure connaissance de l'autre à travers la cohabitation de diverses ethnies au sein d'une même famille et à encourager le dialogue entre cultures et langues différentes au sein de la nation. La recherche de l'unité, de l'harmonie, d'une meilleure intégration ne veut pas dire la recherche d'uniformité, d'homogénéité ou d'assimilation. Il s'agit d'atténuer les conflits en faisant en sorte que chacune des ethnies vive avec ses particularités dans une communauté nationale multiculturelle. La question est

³⁰ « Uyghur-Han couples face pressure from those seeking 'purity' of culture », *GlobalTimes*, 23 novembre 2015. En ligne : < <http://www.globaltimes.cn/content/954396.shtml> >.

³¹ « Les mariages mixtes récompensés financièrement dans le Xinjiang », *ChinaXinjiang*, 5 septembre 2014. En ligne : < http://fr.chinaxinjiang.cn/09/01/201503/t20150326_480203.htm >.

³² *Idem*.

de savoir si l'augmentation des mariages avec l'ethnie majoritaire Han ou si une augmentation considérable des Han dans des régions où sont concentrées les ethnies minoritaires ne réduisent pas les cultures, les langues minoritaires et la proportion des minorités ethniques en Chine. Cette question est difficile à évaluer, car il faut prendre en compte énormément de facteurs. Jusqu'à présent, le nombre total des minorités ethniques augmente chaque année, y compris dans les régions comme le Xinjiang où globalement le total de la population des minorités ethniques a augmenté de 19,12 % en 10 ans (2000-2010)³³. Cette augmentation peut s'expliquer, en partie, par les avantages dont bénéficient les minorités ethniques dans les domaines de l'éducation, entre autres. Par conséquent, les couples interethniques préfèrent désigner l'ethnie minoritaire comme ethnie de naissance lors du choix de l'ethnie à inscrire dans les papiers d'identité de leurs enfants. Quant à la question du recul des cultures et langues minoritaires, elle est difficile à mesurer. Dans les couples interethniques Han-ethnie minoritaire, les enfants parlent et comprennent souvent les deux langues et au moins l'une des deux personnes du couple parle un peu la langue de l'autre. Quant à la place accordée à la culture minoritaire et majoritaire, cela dépend beaucoup de l'environnement familial. S'agissant de la présence nombreuse des Han au Xinjiang et au Tibet, par exemple, ils sont surtout concentrés dans les grandes villes et les capitales provinciales. Par contre leur grande influence économique, qui n'est pas forcément proportionnelle à leur nombre, peut mener à des tensions avec les minorités ethniques qui peuvent se sentir dépossédées et « envahies » sur leur territoire. Le gouvernement chinois semble conscient des tensions interethniques et cherche des solutions pour répondre aux récents problèmes liés, en partie, à la politique de « l'ouverture et du développement de l'Ouest ». Cette politique mise en place en 2000 a attiré des investissements au Tibet et Xinjiang notamment, attirant en même temps des Chinois de toute la Chine dont de nombreux Han. Que les impressions « d'envahissement » territorial ou de « dilution » des cultures minoritaires correspondent ou non à la réalité, il est important d'en tenir compte pour faire en sorte que chacun se sente, pour

³³ 6^e recensement national de la population, 2010, région autonome du Xinjiang, *National Bureau of Statistics of China*, 2011. En ligne : < http://www.stats.gov.cn/tjsj/tjgb/rkpcgb/dfrkpcgb/201202/t20120228_30407.html >.

paraphraser Aimé Césaire, « Chinois à part entière et non Chinois entièrement à part ».

Débats et difficultés entourant la politique à l'égard des minorités ethniques

Ces dernières années, la difficulté pour certains de trouver un travail (surtout depuis la crise économique mondiale de 2007-2008) ou d'avoir accès à une bonne université ou à l'université tout simplement, a aggravé les tensions et polémiques concernant les mesures compensatoires en faveur des minorités ethniques. Sous prétexte d'égalité, une partie de la population qui ne souffre pas forcément d'être « déclassée » et certains intellectuels ont mené campagne contre les mesures compensatoires dont bénéficient les minorités ethniques.

24

Dans le domaine de l'éducation par exemple, il y a une polémique sur les points supplémentaires accordés au concours d'entrée à l'université (« gaokao ») pour les candidats appartenant à un groupe ethnique minoritaire. En effet, certains considèrent cette mesure comme discriminatoire. Par conséquent, en 2016, des provinces telles que le Shandong et le Heilongjiang ont décidé d'abolir graduellement son application³⁴. Ce que beaucoup d'opposants à cette politique omettent de considérer, ce sont les difficultés pour certaines minorités ethniques d'entrer à l'université. Par exemple, le « gaokao » est tout en mandarin. Or, certaines minorités ethniques ne se trouvent pas dans les meilleures conditions pour maîtriser le mandarin parlé et écrit. Il est donc normal que cette difficulté supplémentaire soit prise en compte.

En réalité, la politique en faveur des minorités ethniques a, de manière générale, contribué à « réparer » une situation de discrimination géographique, politique, économique et sociale qui a duré durant des centaines d'années. Comme le souligne le chercheur Turgunjun Tursun³⁵, « La fondation de la République populaire de Chine en 1949 a renversé la situation, donnant aux ethnies minoritaires, pour la première fois dans l'histoire de la Chine,

³⁴ Liu Zhun, « A call to adjust affirmative action in China's gaokao », *Global Times*, 12 juin 2016. En ligne : < <http://www.globaltimes.cn/content/987744.shtml> >.

³⁵ Chercheur associé à l'Institut de sociologie de l'Académie des sciences sociales de la région autonome ouïgour du Xinjiang.

un statut légal égal »³⁶. Il s'agit donc pour les minorités ethniques de rattraper un retard accumulé durant une longue période dans l'histoire et non pas de créer une nouvelle discrimination, contre les Han, pour « réparer » la précédente. C'est une politique temporaire qui doit durer, en s'adaptant, tant que les minorités ethniques ne sont pas arrivées à égalité des chances avec leurs compatriotes Han.

Certains Han se plaignent que des Chinois appartenant à une ethnie minoritaire bénéficient de mesures compensatoires alors qu'elles ne sont pas socialement défavorisées. Or, on peut ne pas être socialement défavorisé, mais souffrir tout de même de discrimination, par exemple lors de la recherche d'un emploi ou dans des situations du quotidien. De plus, si certaines minorités ne sont plus socialement défavorisées, c'est justement en partie parce qu'elles ont pu directement ou indirectement bénéficier de mesures compensatoires. Comme le souligne Tursun, « Certaines études ont démontré que "l'action positive" a énormément aidé les minorités ethniques dans leur compétition avec les Han, mais a également contribué à accélérer le développement de leur communauté »³⁷. Il faut donc analyser cette politique en la plaçant dans son contexte global et tenir compte du parcours et des difficultés géographiques, linguistiques, économiques et sociales auxquelles sont confrontées les minorités ethniques dans leur ensemble. Cependant, l'application d'une politique similaire dans le domaine de l'éducation et de l'emploi en faveur des jeunes Han issus de familles défavorisées de la campagne, par exemple, pourrait permettre de réduire les écarts entre ville et campagne et apaiser certaines tensions ethniques.

De même que certains Han considèrent que les ethnies minoritaires sont favorisées, certains groupes ethniques minoritaires considèrent qu'on ne leur accorde pas assez de place, au niveau de la représentation politique par exemple. En effet, ils soulignent que la majorité des secrétaires et cadres du Parti communiste chinois (PCC) dans les zones ethniques sont Han. Selon Tursun, il ne s'agit pas d'un manque de confiance accordée aux ethnies minoritaires,

³⁶ Turgunjun Tursun, « Whining from majority about affirmative action misplaced », *Global Times*, 18 mars 2012. En ligne : < <http://www.globaltimes.cn/content/700799.shtml> >.

³⁷ Turgunjun Tursun, « Whining from majority about affirmative action misplaced », *Global Times*, 18 mars 2012. En ligne : < <http://www.globaltimes.cn/content/700799.shtml> >.

mais d'un fait dû aux nombreux critères exigés pour assumer ces postes, notamment la bonne maîtrise du mandarin. Une autre raison invoquée par ce dernier est que certains cadres ayant les capacités d'être à ces postes se trouvent déjà à la tête d'un gouvernement local. Or, les membres d'une même ethnie minoritaire ne peuvent pas tenir de hautes responsabilités à la fois à la tête de la section locale du PCC et à la tête du gouvernement local pour éviter une sur-représentation des minorités ethniques³⁸. Selon Tursun, les deux institutions doivent, dans les principes, se partager le pouvoir à parts égales. La vraie question, selon lui, est l'équilibre entre les deux qui penche parfois trop en faveur de la section locale du PCC. Cependant, il considère que ce n'est pas une question ethnique, mais une question de structure politique³⁹. En d'autres termes, bien que le problème ne soit pas ethnique, il y a un problème d'équilibre des pouvoirs entre celui des cadres du Parti aux échelons locaux et celui des cadres administratifs aux échelons locaux. Le PCC pourrait veiller à nommer plus de membres de groupes ethniques minoritaires comme secrétaires du PCC aux échelons locaux et comme membres des comités exécutifs des sections du PCC aux échelons locaux. Il pourrait aussi s'assurer que les pouvoirs entre parti local et administration locale soient mieux équilibrés.

Dans le contexte d'une montée des tensions interethniques en Chine ces dernières années, les efforts pour préserver l'harmonie ethnique et sociale et l'unité nationale sont d'autant plus importants. En juillet 2016, lors d'un voyage dans la province autonome du Ningxia (nord-ouest) le président chinois Xi Jinping a déclaré que « Aucune région ni aucun groupe ethnique ne doivent être laissés en arrière dans la construction chinoise d'une société modérément prospère d'ici 2020 »⁴⁰. L'objectif est un meilleur partage de la prospérité économique entre les diverses régions chinoises et l'harmonie entre les divers groupes ethniques.

En 2015, un communiqué du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (APN) a déclaré que les régions

³⁸ Gao Lei, « Accountability should trump ethnicity », *Qiushi*, 16 janvier 2012. En ligne : < http://english.qstheory.cn/politics/201201/t20120116_135023.htm >.

³⁹ *Idem*.

⁴⁰ « Xi Jinping appelle à un développement inclusif lors de son inspection au Ningxia », *Radio Chine Internationale*, 20 juillet 2016. En ligne : < <http://french.cri.cn/621/2016/07/20/781s486816.htm> >.

ethniques autonomes sont dans une phase cruciale de leur développement et qu'il faut « mettre en œuvre les réformes et résoudre les conflits croissants, certains ayant été légués par des périodes historiques, et d'autres ayant émergé lorsque l'on traitait les vieux problèmes »⁴¹. Pour « analyser les conflits et résoudre les problèmes »⁴², des inspecteurs ont été envoyés la même année dans les régions autonomes et dans d'autres provinces où les ethnies minoritaires sont nombreuses (Yunnan, Qinghai, Gansu) afin d'analyser la bonne application de la loi sur l'autonomie régionale. Les inspecteurs ont notamment étudié les progrès concernant la construction d'infrastructures, la protection de l'environnement, le recrutement de cadres issus de groupes ethniques minoritaires et l'application de politiques financières favorables. En juin 2016, une nouvelle inspection a eu lieu dans les régions ethniques autonomes ainsi que dans quelques provinces où les minorités ethniques sont nombreuses. Cette fois-ci, il s'agissait de vérifier le respect par les gouvernements locaux et départements locaux de la loi sur la protection de l'environnement (contrôle de la pollution, application des sanctions contre les contrevenants en cas de non-respect de la loi, etc.).

27

Malgré les difficultés et les débats entourant la politique à l'égard des minorités ethniques, celle-ci a eu une action globalement positive et a permis de promouvoir l'égalité, la justice, l'harmonie sociale, la diversité ethnique et culturelle ainsi que le développement socio-économique des zones ethniques autonomes.

Conclusion

L'application d'une politique spécifique à l'égard des minorités ethniques est un droit démocratique. L'objectif est de garantir aux ethnies minoritaires une égalité réelle. Beaucoup de ceux qui critiquent la situation des minorités ethniques chinoises oublient qu'en réalité leur situation est meilleure aujourd'hui qu'avant 1949. Le fait qu'elles se trouvent en grande partie dans des régions reculées et pauvres est dû à l'héritage historique. Depuis la mise en place des mesures compensatoires il y a plus de 60 ans, il y a eu

⁴¹ « La Chine inspectera l'application de la loi sur l'autonomie régionale », *Xinhua*, 23 juin 2015. En ligne : < http://french.xinhuanet.com/chine/2015-06/24/c_134350127.htm >.

⁴² *Idem*.

d'énormes progrès socio-économiques dans les zones ethniques autonomes et les conditions de vie des ethnies minoritaires se sont beaucoup améliorées. Cette politique spécifique a servi à moderniser et à industrialiser les territoires autonomes tout en les liant au développement commun du reste de la Chine. Elle a aussi permis de protéger et de promouvoir les langues, cultures et religions des minorités ethniques auxquelles elle a accordé un statut égal à celui de l'ethnie majoritaire Han pour la première fois dans l'histoire de la Chine. Cette politique a pour but d'offrir aux minorités ethniques des conditions d'existence semblables à celles de la majorité de leurs compatriotes Han afin qu'ils puissent être à égalité aux niveaux économique, éducationnel, social et culturel. Elle sert à faciliter et à maintenir des relations harmonieuses entre les ethnies, prônant une « unité dans la diversité », c'est-à-dire l'unité nationale parallèlement à la promotion de la diversité ethnique, culturelle et linguistique.

28

Les mesures compensatoires ne sont pas des privilèges pour les minorités ethniques ni de la discrimination contre les Han, mais un moyen de lutter contre les inégalités léguées par l'histoire en compensant les déséquilibres socio-économiques. Pour paraphraser l'écrivain et homme politique français Aimé Césaire, c'est un moyen de faire des ethnies minoritaires des Chinois « à part entière » et non des Chinois « entièrement à part ». Malgré le rattrapage important des minorités ethniques, en grande partie grâce aux mesures compensatoires, il reste encore des disparités. C'est pourquoi le gouvernement chinois reste attaché aux mesures compensatoires. Parallèlement, il mène une lutte contre un certain chauvinisme qui existe chez une minorité de Han et contre les velléités nationalistes et séparatistes présentes chez une minorité des membres d'ethnies minoritaires. Notre expérience sur le terrain nous incite à penser que des « forces hostiles » essaieraient de déstabiliser et d'affaiblir la Chine en profitant des frictions interethniques qui peuvent exister au sein du pays⁴³. Certaines revendications indépendantistes semblent encouragées, voire soutenues financièrement de l'extérieur, notamment par les États-Unis⁴⁴, afin d'affaiblir la Chine (son actuel

⁴³ Domenico Losurdo, « La Chine, le Tibet et le Dalai Lama », *Le Grand Soir*, 23 mars 2008. En ligne : < <http://www.legrandsoir.info/La-Chine-le-Tibet-et-le-Dalai-Lama.html> >.

⁴⁴ Hervé Fuyet, « Internet et le difficile croisement de sources médiatiques fiables », *FVR-PCF*, 1^{er} juin 2014. En ligne : < <http://lepcf.fr/Internet-et-le-difficile-> >.

plus grand concurrent économique et futur plus grand concurrent militaire). Plusieurs universitaires pensent qu'accuser la Chine de « génocide culturel » alors qu'elle dispose d'une politique qui, malgré ses imperfections, protège et promeut les langues, cultures et religions des minorités ethniques, fait partie d'une campagne de dénigrement aux relents de guerre froide⁴⁵. Certes, les minorités ethniques chinoises sont confrontées à certaines difficultés, mais selon nos expériences sur le terrain, elles sont loin d'être persécutées. Les minorités ethniques sont encouragées par le gouvernement chinois à développer culturellement, socialement et économiquement leur territoire et à unir ce développement au reste de la Chine qui est, rappelons-le, le plus grand pays en voie de développement au monde.

Résumé

La Chine est un pays multi-ethnique et multiculturel composé de cinquante-six ethnies, dont cinquante-cinq ethnies minoritaires. Du fait de l'héritage historique, les minorités ethniques chinoises sont principalement concentrées dans de vastes régions rurales et pauvres. La Chine pratique une politique de mesures compensatoires (« affirmative action ») en faveur des ethnies minoritaires chinoises qui leur permet de bénéficier de certains droits spécifiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la justice, ainsi que d'une certaine autonomie politique et administrative des régions et zones où elles sont concentrées. Diverses mesures garantissent également la préservation et la promotion des langues, cultures et religions des minorités ethniques. L'application de ces mesures compensatoires est difficile et fait parfois débat au sein de la population. Les difficultés rencontrées par les minorités ethniques chinoises sont souvent magnifiées en Occident.

29

⁴⁵ Leonardo Boff, « La crise brésilienne et la géopolitique mondiale », *Le Grand Soir*, 21 avril 2016. En ligne : < <http://www.legrandsoir.info/la-crise-bresilienne-et-la-geopolitique-mondiale.html> >.

